



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis informatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-120661>

Département(s) de publication : **75, 77, 91**

Annonce n° **25-120661**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Ile de France Mobilités

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisme de droit public, contrôlé par une autorité locale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Avis de préinformation modificatif du Contrat de service public pour l'exploitation du service régional de transport ferroviaire de voyageurs de la ligne de la ligne R et d'une partie du RER D (l'Etoile de Corbeil)

**Description** : Le présent avis concerne la mise en concurrence d'un réseau de transport régulier ferré de voyageurs en région Île-de-France, exploité à ce jour en monopole par la société SNCF Voyageurs, et qui n'a jamais fait l'objet d'une mise en concurrence. Le présent avis porte sur le contrat de service public qui sera essentiellement dédié à l'exploitation du service régional de transport ferroviaire de voyageurs de la ligne R et d'une partie du RER D (l'Etoile de Corbeil). Il pourra en outre comprendre un périmètre de maîtrise d'ouvrage de certains investissements sur les actifs mis à disposition. Les deux lignes représentent un volume prévisionnel d'environ 5,4 millions de trains kilomètres commerciaux par an.

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )** : 60210000 Services de transport ferroviaire public

**Nomenclature supplémentaire ( cpv )** : 45213320 Travaux de construction de bâtiments liés aux transports ferroviaires

##### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS)** : Seine-et-Marne ( FR102 )

**Pays** : France

#### 2.1.4 Informations générales

**Informations complémentaires :** a) Procédure : l'attribution du contrat est envisagée au second trimestre 2028. Suivant, le début d'exécution des services est envisagé pour le service annuel 2030. Le jour de mise en service sera défini avec exactitude au moment de l'attribution du contrat. b) Durée : la durée envisagée du contrat est l'addition d'une période de préexploitation d'une durée minimale de dix-huit (18) mois et d'une période d'exploitation du service de cent huit (108) mois. En tout état de cause, cette durée respectera dans les limites prévues par l'article 4 du règlement n° 1370/2007 du 23.10.2007 du Parlement européen et du Conseil relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route, et abrogeant les règlements (CEE) n° 1191 /69 et (CEE) n° 1107/70 du Conseil. c) Matériel roulant : Île-de-France Mobilités mettra à disposition de l'attributaire les matériels roulants nécessaires à l'exécution du contrat de service public. d) Atelier de maintenance : Île-de-France Mobilités mettra à disposition de l'attributaire des installations de service, dont un centre de maintenance dédié à ces deux lignes. e) Périmètre fonctionnel : le périmètre des prestations sera précisé dans le dossier de consultation. A titre indicatif, à ce stade, il pourraient être confiées à l'attributaire les principales prestations suivantes : - Exploiter le service régional de voyageurs de la ligne R et d'une partie du RER D (l'Etoile de Corbeil) y compris les circulations routières complémentaires en rabattement ou de substitution ; - Assurer la gestion, l'entretien et la maintenance des matériels, installations et équipements nécessaires à l'exécution du service, notamment le matériel roulant ; - Le cas échéant, assurer la maîtrise d'ouvrage d'investissements sur les actifs mis à la disposition par Île-de-France Mobilités dans le cadre du contrat ; - Le cas échéant, assurer des prestations de base au sens de l'article 1er du Décret n° 2012-70 du 20 janvier 2012 relatif aux installations de service du réseau ferroviaire, ou complémentaire et connexes au sens de l'annexe II, point 3, de la directive 2012/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 21 novembre 2012 établissant un espace ferroviaire unique européen (refonte) à des tiers ayant la qualification de candidat au sens de l'article L.2122-11 du code des transports ; - Assurer l'accueil, l'information individuelle spécifique et la sécurité de voyageurs dans les gares ; - Assurer la distribution des titres de transport selon les prescriptions du cahier des charges ; - Assurer la gestion des équipements physiques de vente et de distribution, dont la maintenance de ces équipements ; - Assurer l'information voyageurs à bord ; - Animer et améliorer la qualité effective du service rendu aux voyageurs ; - Mettre en oeuvre des actions de prévention et d'action en faveur de la sûreté, et assurer la lutte contre la fraude ; - Assurer la gestion des équipements physiques de validation, dont la maintenance de ces équipements ; - Assurer le gardiennage des actifs, équipements et installations mis à la disposition par Île-de-France Mobilités dans le cadre du contrat ; - Assurer la communication commerciale et la promotion du réseau, en coordination avec Ile-de-France Mobilités. En complément de ces missions, l'opérateur pourrait être appelé à assurer tout ou partie des missions de gestion et d'exploitation des gares dont la délégation est rendue possible par l'article L. 2121-17-4 du code des transports et le décret n° 2021-966 du 20 juillet 2021. f) Financement du service : Une rémunération sera accordée à l'opérateur en contrepartie des obligations de service public et de maîtrise d'ouvrage mises à sa charge. Elle pourra être déterminée, selon les spécifications du contrat, en fonction du niveau et de la qualité du service, et du niveau de fréquentation et/ou de recettes. g) Transfert de personnel : les transferts de personnel auront lieu conformément aux dispositions du code des transports, notamment ses articles L. 2121-20 et suivants. Les personnels concourant aux services actuels pourront bénéficier de la poursuite de leurs contrats de travail et des garanties attachées conformément, notamment, aux articles L. 2121-25 à L. 2121-27 du code des transports, ainsi que du maintien des dispositions de la convention collective de la branche ferroviaire mentionnée à l'article L. 2162- 1 du même code.

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

## Section 3 - Partie

### 3.1 Identifiant technique de la pièce : PAR-0001

**Titre :** Avis de préinformation modificatif du contrat de service public pour l'exploitation du service régional de transport ferroviaire de voyageurs de la ligne R et d'une partie du RER D (l'Etoile de Corbeil)

**Description :** Le présent avis concerne la mise en concurrence d'un réseau de transport régulier ferré de voyageurs en région Île-de-France, exploité à ce jour en monopole par la société SNCF Voyageurs, et qui n'a jamais fait l'objet d'une mise en concurrence. Le présent avis porte sur le contrat de service public qui sera essentiellement dédié à l'exploitation du service régional de transport ferroviaire de voyageurs de la ligne R et d'une partie du RER D (l'Etoile de Corbeil). Il pourra en outre comprendre un périmètre de maîtrise d'ouvrage de certains investissements sur les actifs mis à disposition. Les deux lignes représentent un volume prévisionnel d'environ 5,4 millions de trains kilomètres commerciaux par an.

#### 3.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 60210000 Services de transport ferroviaire public

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45213320 Travaux de construction de bâtiments liés aux transports ferroviaires

#### 3.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Seine-et-Marne ( FR102 )

**Pays :** France

#### 3.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Essonne ( FR104 )

**Pays :** France

#### 3.1.3 Durée

**Date de début :** 01/07/2028

**Durée :** 126 Mois

#### 3.1.5 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

**Informations complémentaires :** L'attribution du contrat est envisagée en courant 2028. Le début d'exécution des services est envisagé dans le courant du SA 2030. Le jour de mise en service sera défini avec exactitude au moment de l'attribution du contrat.

#### 3.1.9 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Paris

## Section 8 - Organisations

## 8.1 ORG-0001

**Nom officiel** : Ile de France Mobilités

**Numéro d'enregistrement** : 28750007800020

**Département** : PARIS

**Adresse postale** : Ile de France Mobilités 39bis-41 rue de Châteaudun

**Ville** : Paris

**Code postal** : 75009

**Subdivision pays (NUTS)** : Paris ( FR101 )

**Pays** : France

**Point de contact** : M. Laurent PROBST, directeur général d'Ile-de-France Mobilités - M. Jean-Alexandre BLANCHARD - Mission mise en concurrence ferroviaire

**Adresse électronique** : csp-tn@iledefrance-mobilites.fr

**Téléphone** : 0145503338

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

## 8.1 ORG-0002

**Nom officiel** : Tribunal administratif de Paris

**Numéro d'enregistrement** : 17750005500013

**Département** : PARIS

**Ville** : PARIS

**Code postal** : 75004

**Subdivision pays (NUTS)** : Paris ( FR101 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : greffe.ta-paris@juradm.fr

**Téléphone** : 1 44 59 44 00

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

## Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis** : 4db49792-156e-4aec-b29a-6fca6caaa250 - 01

**Type de formulaire** : Planification

**Type d'avis** : Avis de préinformation ou avis périodique indicatif utilisé uniquement à titre d'information

**Date d'envoi de l'avis** : 29/10/2025 à 09:19

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

Date prévue de publication d'un avis de marché dans le cadre de la procédure en question : 30  
/10/2026

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/10/2025